

# ***Compte-rendu du Conseil Municipal du 22 avril 2011***

## **1. Budgets primitifs 2011 :**

Préalablement à la présentation par le détail des budgets primitifs de fonctionnement et d'investissements de la Commune, M. le Maire tient à remercier chaleureusement l'ensemble des membres de la commission budget ainsi que la secrétaire Evelyne Marsot pour la qualité du travail accompli.

Le budget de fonctionnement s'équilibre à 264 585,71 €, sachant :

- Les recettes de fonctionnement (hors éléments exceptionnels) s'élèvent à 171 219,00 €, soit en légère hausse par rapport à l'exercice précédent (+0,7 %),
- Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 122 844,71 €, ce qui permet de dégager un excédent annuel de 49 608,29 €,
- Du fait de l'excédent reporté, le montant du virement à la section d'investissement est porté à 130 507,00 €.

Le budget d'investissement prend cette année une ampleur exceptionnelle, du fait principalement du lancement du projet de rénovation de la mairie. Il s'équilibre donc à 1 361 675,98 €, sachant :

Pour la partie dépenses, l'analyse porte sur 3 volets :

- **Les investissements courants** représentent un budget de 118 496,98 € et concernent principalement :
  - Les remboursements d'emprunts pour 25 049,00 €,
  - Le matériel d'entretien pour les espaces verts pour un montant de 19 368,00 €,
  - L'achat de terrains pour 2 980,00 €,
  - Le solde de l'étude du PLU pour 2 800,00 €,
  - Les travaux ONF pour 1 867,00 €,
  - La prise en charge du solde de TVA pour l'électrification de l'impasse de la Fée pour 1 860,00 €
  - Le solde de ce budget est principalement composé d'opérations d'ordre.
- **Le dossier « Projet Mairie »** représente quant à lui un montant de dépenses de 916 143,00 €.
- **Les travaux RFF** (travaux connexes et verger biologique) s'élèvent à 327 036,00 €.

Les recettes sont issues principalement :

- **Pour la partie investissements courants :**
  - Du virement de la section de fonctionnement pour 130 507,00 €,
  - Du Fond de Compensation TVA pour 9 897,00 €,
  - Du solde de subvention des vestiaires pour 7 800,00 €,
- **Pour la partie « Projet Mairie » :**
  - Des subventions des divers organismes financeurs pour 337 168,00 €,
  - De l'emprunt pour 431 480,00 € (y compris un emprunt court terme de 95 000,00 € visant à couvrir le délai de remboursement de la TVA),
  - De la vente de 2 terrains à bâtir pour 99 000,00 €,
- **Pour la partie « Travaux RFF » :**
  - De la prise en charge par RFF de l'ensemble des coûts générés par les travaux connexes, soit 290 628,00 €,
  - De la subvention RFF pour le verger biologique pour un montant de 30 596,00 €.

Après cette présentation des budgets primitifs de fonctionnement et d'investissements de la Commune par M. le Maire, le Conseil Municipal les vote, à l'unanimité.

Concernant le budget d'assainissement, celui-ci s'établit comme suit :

- **Fonctionnement** : le budget est équilibré à la somme de 24 299,87 €, sur la base de recettes de l'exercice pour un montant de 19 540,55 € et un excédent reporté de 4 759,32 €.
- **Investissements** : le budget s'équilibre à 23 147,30 €, les principales réalisées projetés sur 2011 concernant :
  - Le solde de l'étude du schéma directeur d'assainissement pour 5 500,00 €,
  - Le lancement de l'étude préalable aux gros travaux d'entretien (2012) pour 5 940,00 €,
  - Les remboursements d'emprunt pour 1 636,00 €.

Suite à cette présentation et aux débats qui ont suivi, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter les budgets d'assainissement 2011 (fonctionnement et investissements).

## **2. Taux d'imposition directe :**

Le conseil municipal décide de maintenir le taux des trois taxes au niveau appliqué l'année précédente, à savoir :

- taxe d'habitation : 6,98 %
- taxe foncière bâti : 11,67 %
- taxe foncière non bâti : 32,75 %

Désignation	Taux	Base	Produit
Taxe d'habitation	6,98 %	307 800	21 484 €
Taxe foncière (bâti)	11,67 %	168 200	19 629 €
Taxe foncière (non bâti)	32,75 %	9 000	2 948 €
	Total		44 061 €

## **3. Approbation de limitation du plan de zonage :**

Vu la loi n° 92.3 du 3 janvier 1992 sur l'eau ;

Vu le décret n° 94-469 du 03 juin 1994 et notamment son article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionnés aux articles L 2224.8 et L 2224.10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme modifié par les textes susvisés et notamment ses articles L 123.3.1 et R 123.11 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 03 décembre 2010 proposant le plan de zonage de l'assainissement ;

Vu l'arrêté municipal du 11 janvier 2011 soumettant le plan de zonage de l'assainissement à l'enquête publique ;

Vu les conclusions du commissaire enquêteur ;

Vu les propositions de modifications du plan de zonage de l'assainissement résultant des conclusions du commissaire enquêteur ;

Considérant que le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide d'approuver le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est annexé à la présente.
- Dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R 123.10 et R 123.12 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans deux journaux.
- Dit que le plan de zonage de l'assainissement approuvé est tenu à disposition du public :
  - à la mairie de Trémoins aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux,
  - à la Préfecture de Haute-Saône.
- Dit que la présente délibération sera exécutoire après accomplissement des mesures de publicité précitées.

## **4. Vente d'herbage :**

Faisant suite à l'appel d'offres et à l'ouverture des plis concernant la vente d'herbage, les offres retenues sont les suivantes (Madame Sandrine BALLAY ayant quitté la salle du conseil à l'occasion de l'ouverture des plis) :

- Monsieur ROBERT Claude : parcelle ZA 68 « le Village » contenance de 1 h 50 ca pour la somme de 220 euro,
- GAEC La verdure : parcelle ZH 2 « à la Cruay » contenance de 59 ares 31 pour un montant de 100 euro,
- Monsieur BALLAY Alain : parcelles ZE 17 « au Fahy » de 74 ares 04 ca et ZH 19 « en la Prairie » de 35 ares 90 ca pour 110€.

Le paiement de ces sommes se fera entre le 1 septembre et le 31 octobre 2011.

### **5. Demande de subvention CCPH :**

Faisant suite à l'élaboration et à la finalisation du plan local d'urbanisme de la Commune de Trémoins, le Conseil Municipal sollicite auprès de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, l'attribution d'une subvention au fonds de concours pour un montant de 5000,00 €. A cette fin, il donne pouvoir au maire ou à son représentant pour traiter et signer toutes pièces relatives à cette affaire.

### **6. Emetteur Wifimax :**

M. le Maire rend compte au Conseil d'une récente réunion à Sainte-Marie avec le SMAU, la Communauté de Communes de la Vallée du Rupt, Alliance Connectic, Nomotech et RFF. Cette réunion avait pour but de définir un projet de raccordement de Laire à la boucle haut débit, une partie de ce village étant dans l'ombre du clocher de Trémoins et ne pouvant de ce fait être raccordée au wifimax. La solution proposée consiste à installer un réémetteur branché sur l'émetteur du Mont-Vaudois et installé au dessus du bois de la Fée. Restait à statuer sur la présence d'un cerisier qui gênait la réémission vers Laire. Après contact avec le propriétaire du verger concerné, celui-ci est disposé à le céder à la Commune.

En conséquence, à l'unanimité et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de procéder à l'acquisition de ce verger (environ 12 ares) ainsi que de la bande de terrain qui longe le talus (environ 6 à 8 ares, propriété RFF), et de signer une convention avec Alliance Connectic pour l'installation de son réémetteur.

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire ou à son représentant pour signer tout document relatif à cette affaire.

### **7. Admission en non valeur :**

Faisant suite au courrier de la perception d'Héricourt en date du 18 mars 2011, le comptable expose qu'il ne peut recouvrer le titre d'assainissement pour un montant global de 66.00 €. Le conseil municipal décide l'admission en non valeur. Un mandat sera établi au compte 654 du budget assainissement.

### **8. Questions diverses :**

- Prochaine réunion du Conseil : jeudi 26 mai 2011 à 20h00.